

Règlement des 12H Aquatiques

ARTICLE 1 :

L'Entente Sportive de Vitry organise les « 12H Aquatiques » le samedi 17 mai 2025, de 8h à 20h. La section natation et la section plongée de l'ESV sont co-organisatrices de l'événement.

Pendant 12h, l'entrée de la piscine sera gratuite pour tous les participants de l'événement. Les séances publiques seront donc annulées ce samedi 17 mai 2025.

Attention, les nageurs n'auront pas accès à l'ensemble du complexe mais **uniquement** au bassin 8 lignes.

ARTICLE 2 :

L'âge minimum pour participer est fixé à 10 ans. Les MNS et les organisateurs seront en capacité de refuser l'accès au bassin à tout participant ne sachant pas réaliser **50m dans le grand bassin.**

Les Maîtres-nageurs se réservent le droit d'arrêter l'effort d'un nageur pour des raisons de sécurité.

La fréquence maximale instantanée (FMI) étant fixée à 800, les organisateurs s'octroient le droit de refuser l'accès au bassin en cas d'atteinte de ce chiffre.

Pour des raisons de sécurité et de meilleure gestion des flux, **tout accompagnateur ne sera autorisé ni au bord du bassin, ni dans le hall d'entrée du complexe aquatique.** Cependant, un espace leur sera réservé sur le devant du complexe aquatique. Une buvette leur sera mise à disposition, ainsi que des tables et des chaises. Plusieurs animations leur seront également proposées.

Chaque participant, sera libre de parcourir la distance qu'il souhaite (minimum 50m) en une seule fois, sans aucune aide matérielle (bouée, palmes, etc...), sans limite de temps et sans contrainte de style de nage. Pour les participants en situation de handicap, une aide de mise à l'eau sera possible.

Les lignes 7 et 8 pourront être dédiées aux groupes, aux personnes en situation de handicap et aux séniors.

ARTICLE 3 :

Chaque participant se verra remettre un bonnet de bain logoté, le carton d'engagement, la feuille de distance, ainsi que son numéro de course.

Il sera mentionné impérativement sur le carton la date de naissance afin de permettre le classement du nageur le plus âgé et du nageur le plus jeune. Mais également de contrôler l'âge minimum imposé.

ARTICLE 4 :

Les enfants mineurs étant en âge de se retrouver seul au bord du bassin (10 ans) devront se munir d'une autorisation parentale stipulant que l'enfant est autorisé à rentrer seul.

Un justificatif d'identité (pièce d'identité, acte de naissance, livret de famille, permis de conduire, ...) indiquant l'âge des participants sera obligatoire lors des inscriptions sur place. Pour les inscriptions en ligne, le justificatif sera vérifié par nos bénévoles le jour J.

Tout participant voulant réaliser son baptême de plongée dans les ateliers mis en place, devra être âgé de **12 ans minimum**.

ARTICLE 5 :

Les différents membres d'une même équipe ne sont pas tenus à une présence simultanée dans le bassin. La comptabilisation des challenges se faisant à l'issue des 12 heures à partir de fiches individuelles des participants, les membres d'une même équipe pourront nager séparément.

ARTICLE 7 :

Le nageur peut boire ou aller aux toilettes dans la limite du raisonnable, de courtes pauses seront tolérées à chaque sortie du bassin, mais les **participants ne pourront pas sortir de l'établissement**.

ARTICLE 8 :

Toute distance sera comptabilisée à titre individuel ou pour le compte d'une équipe, en fonction de ce que le participant aura coché sur le carton à son inscription.

ARTICLE 9 :

Pour permettre le bon déroulement de la manifestation, chaque participant devra prendre connaissance du règlement du complexe aquatique mis à disposition au bord des bassins.

ARTICLE 10 :

Les bonnets officiels des « 12H Aquatiques » dont le port est obligatoire seront prêtés aux participants. Pour une question d'hygiène, il est préférable d'avoir son bonnet personnel dessous. Le maillot de bain est obligatoire (short, caleçon et sous-vêtement non autorisés).

Récompensés des « 12H Aquatiques »

Une remise des récompenses sera prévue entre 20h et 20h30 pour les catégories suivantes :

7 catégories d'âge sont déterminées :

- 10/12 ans
- 13/16 ans
- 17/20 ans
- 21/30 ans
- 31/45 ans
- 46/60 ans
- 61 et + ans

Les 3 premiers nageurs de chaque catégorie qui auront accompli la plus longue se verront récompensés.

La date de naissance départagera les éventuels ex-aequo.

Seront également récompensés :

- Le plus jeune nageur/la plus jeune nageuse ayant parcouru au moins 50m
- Le plus âgé/la plus âgée ayant parcouru au moins 50m
- Le nageur/ la nageuse ayant nagé 12h consécutives
- L'équipe ayant nagé 12h consécutives

Les récompenses seront remises le samedi 17 mai 2025 entre 20h et 20h30.